

NOUVELLE AIDE FINANCIÈRE DISPONIBLE : AIDE AUX ENTREPRISES EN RÉGIONS EN ALERTE MAXIMALE (AERAM)

Saint-Jean-sur-Richelieu, le 22 octobre 2020 – NexDev | Développement économique Haut-Richelieu souhaite informer les entreprises de la MRC du Haut-Richelieu qu'une nouvelle aide financière est maintenant disponible afin de soutenir les entreprises en région dont la fermeture a été ordonnée dans le contexte de la COVID-19.

Afin de soutenir les entreprises devant cesser en totalité ou en partie leurs activités parce qu'elles sont situées dans les zones en alerte maximale (zones rouges), un volet a été créé et ajouté au Programme d'Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (PAUPME). Ce nouveau volet, Aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), prendra la forme d'une aide non remboursable (pardon de prêt) selon les critères suivants :

- s'applique aux prêts accordés dans le cadre du PAUPME;
- couvre certains frais fixes qui seront déboursés pour la période de fermeture visée, soit :
 - les taxes municipales et scolaires,
 - le loyer (la portion non couverte par un autre programme gouvernemental),
 - les intérêts payés sur les prêts hypothécaires,
 - les frais liés aux services publics (ex. : électricité et gaz),
 - les assurances,
 - les frais de télécommunication,
 - les permis et les frais d'association.

Le pardon de prêt pourra atteindre 80 % du prêt octroyé dans le cadre du PAUPME, et ce, jusqu'à concurrence de 15 000 \$ par mois de fermeture.

Pour être admissibles, les établissements doivent :

- se situer en zone rouge;
- avoir cessé leurs activités, en tout ou en partie, pour une période d'au moins 10 jours durant un même mois depuis le 1^{er} octobre 2020, et ce, conformément à un décret ou à un arrêté ministériel.

« J'encourage les entreprises du Haut-Richelieu ayant des besoins financiers et qui sont dans l'obligation de cesser leurs opérations en raison de la pandémie à contacter NexDev, mandaté à administrer l'Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises au nom de la MRC. », fait valoir Sylvie Brosseau, directrice générale chez NexDev.

Pour en apprendre davantage ou pour déposer une demande pour l'Aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), consultez <https://nexdev.ca/covid19-aide-durgence-pme/>.

- 30 -

Sources :

Eliane St-Pierre
Gestionnaire – Communications et projet spéciaux
stpierre.eliane@nexdev.ca

Informations :

Sébastien L'Heureux
Conseiller – Développement économique
lheureux@nexdev.ca